

L'éclairage sonergia



#10



**Carnet d'information du
logement : qui est concerné ?**

Sonergia vous éclaire ! 



sonergia

1 LE CARNET D'INFORMATION, KÉSAKO ?



OBJECTIF

Avoir accès à l'historique des travaux d'amélioration de la **performance énergétique du logement**.

Une mesure introduite par la Loi Climat Résilience en 2021, applicable depuis le **30 décembre 2022**.

Cette mesure doit être établie :

- Lors de la **construction d'un logement**.
- A l'occasion de la **réalisation de travaux de rénovation d'un logement** existant ayant une incidence significative sur sa performance énergétique.

2

LE CARNET D'INFORMATION QUI EST CONCERNÉ ?

- LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS
- LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS
- LES OCCUPANTS À TITRE GRACIEUX
- LES ACQUÉREURS
- LES CONSTRUCTEURS
- LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET MAÎTRES D'ŒUVRE
- LES OPÉRATEURS AGRÉÉS MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'



3

LE CARNET D'INFORMATION

QUELS SONT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION CONCERNÉS ?

L' **isolation thermique** des toitures, des murs donnant sur l'extérieur, des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur, des planchers bas.

L' **installation d'équipements de chauffage** ou de **production d'eau chaude sanitaire** utilisant une **source d'énergie renouvelable**.

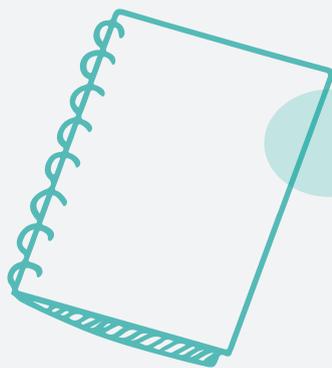
L' **installation** de **régulation** ou le **remplacement de systèmes de chauffage ou de refroidissement**, en y incluant les **systèmes de ventilation économiques et performants** qui y sont, le cas échéant, associés ou de production d'eau chaude sanitaire.

sonergia



4

QUELLES INFORMATIONS PRINCIPALES SONT CONTENUES DANS LE CARNET D'INFORMATION ?



Les **matériaux utilisés** lors de travaux de rénovation qui ont une **incidence directe** sur la **performance énergétique**.

Les **équipements installés** lors de travaux de rénovation (systèmes de chauffage, de refroidissement ou de production d'eau chaude sanitaire).

5

QUELS AUTRES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE ANNEXÉS DANS LE CARNET D'INFORMATION ?

Pour attester de la performance énergétique du logement et de son maintien dans le temps, il est attendu :

- Le **diagnostic de performance** énergétique du logement
- Les **attestations de délivrance de labels ou de certifications** (lorsqu'il en a fait l'objet)
- Tout **audit énergétique** du logement
- Les **documents prouvant la réalisation des opérations d'entretien** permettant de conserver la performance énergétique des systèmes de chauffage



sonergia

RÉVÈLE LE MEILLEUR DE VOS ÉNERGIES

www.sonergia.fr

